

# COMMENT AMÉLIORER LA PROTECTION DE MES ÉQUIDÉS



**Auto-évaluer et protéger mon site en quatre étapes**



## 1 – ÉVALUATION DE LA SITUATION ACTUELLE

<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Le site sur lequel se trouvent les équidés est-il situé à proximité de mon lieu d'habitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-il à proximité d'axes de communication importants ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'environnement direct est-il réputé calme (sentiers, circuits VTT, stationnement, bois, parkings, zones cachées...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La commune dispose-t-elle de moyens de surveillance (brigade, caméras, PM, éclairages...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<b>LA STRUCTURE ÉQUESTRE</b>		
Le site est-il clos ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le site est-il équipé de dispositifs techniques (barbelés, clôtures électriques, lisses en bois, barrières, portes de prés...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le site est-il occupé en permanence (présence humaine, animaux de garde, voisins immédiats...)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les lieux sont-ils verrouillés en dehors des heures ouvrables ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les chevaux sont-ils regroupés sur un même site (box, écuries, stalles/stabulations, prés, paddocks...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<b>LES HABITUDES</b>		
Le site est-il occupé la nuit?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quand les équidés sont aux prés, box, écuries, laissez-vous les licols à porter de main ou sur l'animal ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sont-ils rentrés la nuit (box, regroupement près de la zone de vie) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les animaux sont-ils régulièrement visités ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Suis-je en contact avec les gendarmes de ma circonscription ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ai-je déjà bénéficié d'une consultation de sûreté ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

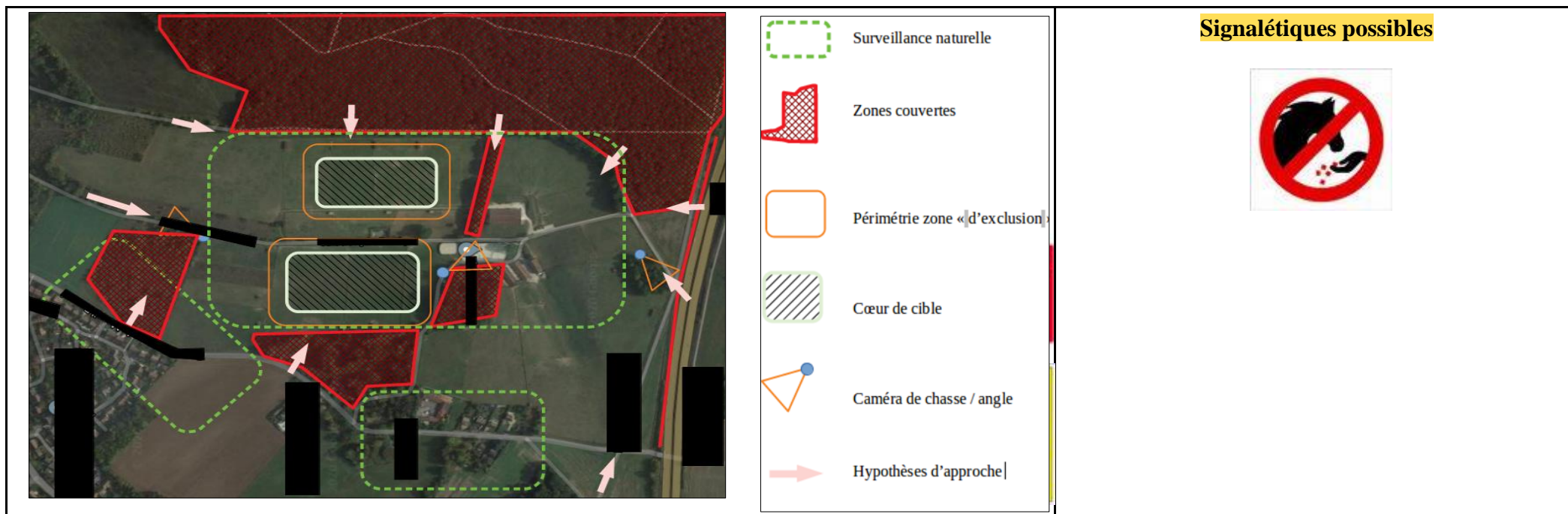
**Si une majorité de réponse est «NON», nous vous conseillons de prendre attache avec votre brigade locale et demandez, le cas échéant, à bénéficier d'une consultation de sûreté.**

**Une majorité de «OUI» la situation semble présenter un danger limité au regard des actes de cruauté pratiqués sur les équidés, pour autant, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre brigade locale de gendarmerie.**

## 2 – PROTÉGER MON SITE

Pour protéger mon site, je dois identifier les points suivants :

- 1 – **Les Accès** : les zones dans lesquelles sont stationnés les chevaux, les zones de mise à l’abri, les zones isolées et les zones à l’abri des vues
- 2 – **Ma zone à protéger** : une ou des zones proches des bâtiments techniques ou d’habitations, qui peut faire l’objet d’une surveillance aisée et qui pourrait accueillir tout ou partie des animaux
- 3 – **Systèmes de détection** : de type caméras de chasse/vidéosurveillance, spots lumineux autonomes à détection de présence, etc; Qui serviront à la détection d’une éventuelle présence/intrusion ou approche de ma zone à protéger. L’emploi de signalétique permet d’affirmer la maîtrise de mon espace.
- 4 - **Je suis en mesure de schématiser mon site** et d’identifier les endroits d’où peut surgir la menace (exemple ci-dessous)



### **3 – PROTÉGER LES ANIMAUX**

Protéger les animaux du risque de malveillance pose de nombreuses difficultés.  
Le risque de malveillance n'exclut en rien les autres risques et ceux-ci doivent être anticipés.  
Ex : Où vais-je faire paître les animaux, où vont-ils pouvoir se mettre à l'abri, etc ?

**Visiter régulièrement** les animaux, s'assurer de leur intégrité, relever un éventuel stress ou comportement anormal

**Rentrer** les équidés le soir, dans les box, stabulations, écuries ou les rassembler au plus près des bâtiments surveillés dans les prés

**Protéger** en priorité les animaux, vieux, malades ou très amicaux envers l'Homme. Ils constituent des cibles plus vulnérables

**Ne pas séparer** les poulains de leurs mères (la protection de la progéniture les rendant plus méfiantes)

**Ranger** les matériels susceptibles d'engendrer ou d'encourager le ou les auteurs à commettre des actes de cruauté

**Communiquer** avec les propriétaires et/ou les visiteurs en les sensibilisant à la menace : répertorier les événements anormaux

**Prendre contact** avec le voisinage et expliquer en quoi ils peuvent vous aider (vigilance accrue, etc.)

**Faire visiter** les lieux aux gendarmes pour les familiariser avec le site



## ACTES DE CRUAUTÉ SUR DES ÉQUIDÉS : LES RECOMMANDATIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

### RECOMMANDATIONS :

- 1 Effectuez une surveillance quotidienne des équidés aux prés
- 2 Éviter de laisser un licol sur l'animal et à proximité de la pâture
- 3 Rapprocher autant que possible les chevaux des habitations, les rentrer lorsque cela est possible
- 4 N'hésitez pas à vous rapprocher de votre brigade locale afin d'évaluer la possibilité de mettre en place un système de vidéo surveillance
- 5 Signalez aux unités de gendarmerie en **appelant le 17**, tout comportement suspect à proximité des pâtures (stationnement de véhicules ou présence **inhabituelle** d'individus)
- 6 Si vous êtes concernés par les faits décrits, **appelez le 17** également, ne procédez à aucune modification des lieux, portez plainte le plus rapidement possible.

Ne tentez pas d'interpeller les auteurs.